



PRIORITE SANTE MUTUALISTE : AVEC LA MUTUALITE FRANCAISE, MUTIEG INNOVE

Les mutuelles ont lancé un nouveau service « Priorité santé mutualiste » à destination de leurs adhérents et de leurs proches. Accessible par téléphone, ce dispositif vous accompagne pour choisir un établissement de soins ou obtenir des informations sur la santé.

Priorité santé mutualiste propose également des programmes d'accompagnement personnalisés sur le tabac, la nutrition et le maintien de l'autonomie.

Où trouver un établissement performant pour se faire soigner d'un cancer ? Comment arrêter la cigarette ? Quelles sont les démarches à effectuer pour aider un proche en situation de dépendance ? Ces questions, vous pouvez désormais les poser à Priorité santé mutualiste, un nouveau programme élaboré par la Mutualité française et destiné aux adhérents mutualistes ainsi qu'à leurs proches.

Priorité santé mutualiste couvre aujourd'hui quatre domaines de la santé : le cancer, les maladies cardio-vasculaires, les addictions (tabac, alcool et cannabis) ainsi que le maintien de l'autonomie (personnes âgées ou en situation de handicap).

Ce service est accessible par téléphone, du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures, en indiquant au conseiller un code à quatre chiffres fourni après votre adhésion. Ce code n'est pas nominatif : votre anonymat est donc respecté.

En lien avec votre médecin traitant

Le centre de contact téléphonique de Priorité santé mutualiste est animé par des paramédicaux. En cas de besoin, un médecin est présent, afin de répondre aux questions les plus complexes. Une conseillère en économie sociale et familiale peut également répondre aux demandes liées au maintien de l'autonomie. Toutes les informations transmises ont été validées par des experts, en partenariat avec des associations et des grandes institutions.

Principale nouveauté pour vous : Priorité santé mutualiste peut vous aider à trouver un établissement de soins adapté. Dans un domaine comme le cancer par exemple, la qualité de la prise en charge est parfois différente selon l'endroit où l'on est soigné. Priorité santé mutualiste a référencé les structures qui répondent à des critères de qualité précis, fixés notamment par la Haute Autorité de santé (HAS) ou l'Institut national du cancer (Inca).

Vous pourrez aussi obtenir les coordonnées d'associations de malades ou les dates et lieux des rencontres santé organisées par les mutuelles près de chez vous.

Dans tous les cas, votre médecin traitant peut être informé de votre démarche auprès de Priorité santé mutualiste... si vous le souhaitez. N'hésitez pas à appeler !

Priorité santé mutualiste concerne aujourd'hui quatre vastes domaines de santé :

- **le cancer**
- **les maladies cardio-vasculaires,**
- **les addictions**
- **le maintien de l'autonomie.**

L'information santé

Vous vous posez des questions :

- « J'ai 58 ans, dois-je me faire dépister pour le cancer colorectal ? »
- « Mon père souffre d'une maladie cardio-vasculaire. Est-ce héréditaire ? »
- « Mon fils boit trop le week-end avec ses copains. Que risque-t-il ? »
- « Mon grand-père a du mal à marcher. Est-ce dû à l'âge ou à une maladie ? »

Les réponses apportées par Priorité santé mutualiste :

Les adhérents de MUTIEG peuvent trouver des réponses à toutes leurs questions sur les facteurs de risques, la prévention et le dépistage, les maladies et leurs prises en charge. Les conseillers sont tous des paramédicaux ou des médecins. Ils s'appuient sur des fiches validées par des spécialistes. Des brochures peuvent également vous être envoyées en complément de l'information téléphonique. Enfin, des rencontres santé sont régulièrement organisées : conférences, journées de sensibilisation, ateliers interactifs...

L'aide à l'orientation

Vous vous posez des questions :

- « Je dois me faire opérer rapidement d'un cancer du sein. Pouvez-vous m'indiquer un établissement en Ille-et-Vilaine ? »
- « Où puis-je me procurer une prothèse capillaire après ma chimiothérapie ? »
- « Je dois monter un dossier pour ma mère handicapée. Quels papiers dois-je fournir ? »

Les réponses apportées par Priorité santé mutualiste :

Le dispositif vous aide à choisir le service ou le prestataire le plus adapté à vos besoins. Si vous recherchez un établissement de santé, le conseiller propose trois services, sélectionnés en fonction d'exigences de qualité reconnues par les autorités sanitaires. Si vous le souhaitez, ces informations seront transmises à votre médecin traitant.

L'accompagnement personnalisé

Vous vous posez des questions :

- « J'ai trop de cholestérol et mon médecin me recommande un régime alimentaire. Mais seule, je n'y arrive pas. Comment faire ? »
- « Demain, j'arrête de fumer. Pouvez-vous m'aider à tenir bon ? »
- « Comment organiser le retour à domicile de mon père âgé suite à son hospitalisation ? Qui peut m'aider ? Comment m'y prendre ? ».

Les réponses apportées par Priorité santé mutualiste :

Trois programmes d'accompagnement personnalisés vous sont proposés : le sevrage tabagique, l'équilibre alimentaire en cas de risque cardio-vasculaire et l'aide à l'organisation du maintien à domicile. Pendant une durée de 12 à 18 mois, un diététicien, un médecin tabacologue ou un conseiller en économie sociale et familiale va vous appeler régulièrement au téléphone. Ces entretiens vous aideront à soutenir vos efforts et à adapter le programme à vos progrès.

Afin de mettre toutes les chances de votre côté, votre médecin traitant ou le professionnel de santé de votre choix peut être associé à ce suivi. Toutes les solutions sont proposées en lien avec les dispositifs existants : les centres locaux d'information et de coordination (Clic) ou les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

L'écoute

Vous vous posez des questions :

- « Mon mari vient d'être hospitalisé en urgence après un infarctus. Je ne sais pas à qui en parler. »
- « J'attends les résultats d'un dépistage du cancer de la prostate. Je n'arrive plus à dormir. »
- « Je viens d'apprendre que mon fils a une sclérose en plaques. J'ai peur pour lui ».

Les réponses apportées par Priorité santé mutualiste :

Sur simple appel, vous pouvez être soutenu dans les moments difficiles que chacun traverse dans sa maladie ou celle d'un proche. Si c'est nécessaire, le conseiller vous mettra en relation avec un écoutant de la Ligue contre le cancer ou d'une autre plate-forme téléphonique.

Pour élaborer le programme Priorité santé mutualiste, la Mutualité française a engagé de nombreux partenariats avec des associations ou de grandes institutions :

- L'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (Anpaa),
- La Croix rouge française,
- L'Ecole européenne de chirurgie,
- La Fédération française de cardiologie (FFC),
- La Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (FNCLCC),
- La Fédération nationale des comités féminins pour le dépistage des cancers,
- La Fondation Médéric Alzheimer,
- L'Institut national du cancer (Inca),
- L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes),
- La Ligue nationale contre le cancer (LNCC),
- L'Office français de prévention du tabagisme (OFT).